



Rapport d'activité 2023- Dispositif SAMELY



Table des matières

Introduction	2
Préface - la dynamique de réseau, une nécessité pour accompagner les jeunes mères	3
I. Accompagnement individuel et persévérance scolaire	4
✓ Projet scolaire et d'orientation	4
✓ Continuité pédagogique.....	6
II. Exclusion sociale et isolement	7
✓ Hébergement et précarité	7
✓ L'isolement : un facteur de risque.....	8
III. Soutien psychologique périnatal	10
✓ Santé mentale : accompagnement et orientation	10
✓ Protections des mères et de leur enfant	10
Conclusion	12

Introduction

Cette année, le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes (SAMELY) a fêté ses 10 ans. 80 personnes sont venues célébrer l'existence de ce dispositif, aux côtés de l'équipe, au tiers lieu Faire Lien, mis à disposition par la CAF75. Un regard croisé sur la maternité adolescente et la scolarité de ces jeunes mères a permis de mettre en avant les fragilités du public et la nécessité de mise en place d'un service adapté. Les équipes du SAMELY, les administrateurs bénévoles, le réseau des PEP, les partenaires de terrain et financiers participent tous à la réussite de ce projet.

Fondé sur le constat qu'un étayage pluriel était nécessaire au maintien ou à la reprise de la scolarité des jeunes lycéennes enceintes ou mères, ce projet a vu le jour en 2013 et s'est développé dans le territoire de l'Île de France. Déployé dans 6 départements (Paris, Essonne, Seine et Marne, Seine Saint Denis, Val d'Oise, Yvelines), le service a peu à peu étoffé ses missions et s'attèle aujourd'hui à :

- **Lutter contre le décrochage scolaire des lycéennes en collaboration avec l'Éducation Nationale en soutenant l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire ou d'insertion professionnelle adapté** à la situation d'élève enceinte ou de jeune mère
- **Lutter contre l'exclusion social et l'isolement par le biais d'actions collectives** qui génèrent du lien entre paires et favorisent l'accès aux services de droits communs (sociaux, médicaux...)
- **Soutenir les jeunes femmes dans leur parentalité**, autant en anténatal qu'en post-natal en prenant en compte la dimension de **la santé mentale de la mère et la place du bébé**

Ces missions s'inscrivent en partie dans la lignée des préconisations établies par les travaux d'étude des **1000 premiers jours de l'enfant**.

Si le nombre d'orientations vers le service est relativement stable, des difficultés d'accompagnement pour les équipes du SAMELY apparaissent de plus en plus fréquemment. L'investissement de la scolarité et de la grossesse sont parfois objectés par la nécessité de répondre à des besoins primaires : alimentation, accès à un logement/hébergement stable, accès aux soins, à une consultation en santé mentale...

Ces difficultés ne sont pas nouvelles pour le SAMELY qui est exercé à l'intervention auprès de familles, le plus souvent fragilisées tant sur le plan économique, qu'éducatif et pour qui la survenue de la grossesse augmente les problématiques préexistantes pouvant entraîner des tensions intra familiales allant parfois jusqu'à l'apparition de violences.

La nouveauté réside dans l'impuissance de plus en plus fréquente pour le service de trouver des réponses aux besoins identifiés, auprès des partenaires de droit commun et du tissu associatif. Ces facteurs obligent donc le SAMELY à un travail accru pour continuer de proposer un accompagnement permettant d'allier grossesse et scolarité.

Préface - la dynamique de réseau, une nécessité pour accompagner les jeunes mères

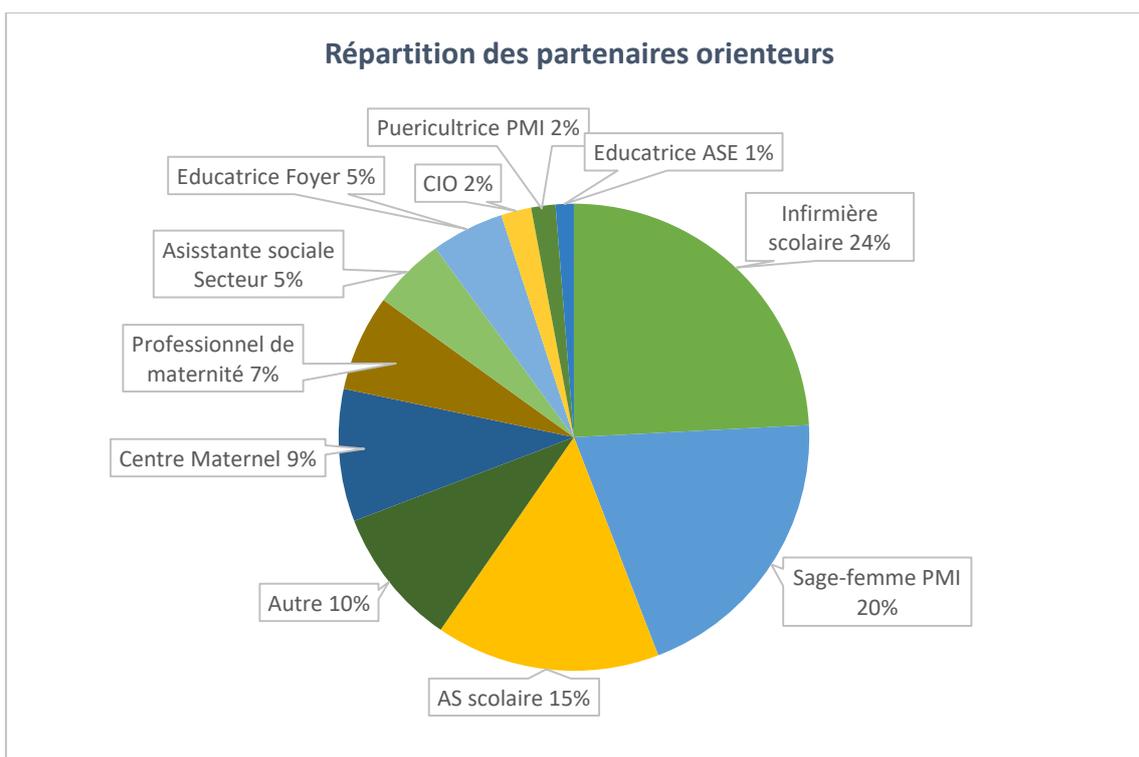
La dynamique de réseau partenarial institutionnalisée dans les pratiques du SAMELY depuis son ouverture, fonde des bases solides pour travailler la multiplicité des problématiques repérées chez les jeunes femmes accompagnées.

En 2023, 270 lycéennes enceintes ou mères ont été orientées vers le SAMELY, tous départements confondus. Ce chiffre témoigne, une fois encore de la confiance accordée par les partenaires qui croient possible et souhaitable le pari de poursuivre une scolarité tout en devenant mère. Avec une moyenne d'âge régionale de 17,4 ans à l'orientation, **l'écart d'âge varie entre 12 et 22 ans.**

	75	77	78	91	93	95
Nombre d'accompagnements	48	68	19	55	53	37
Age moyen lors de l'entrée au Samely	17,8	17,3	17,5	17,5	17,3	17,5

Cette année, dix lycéennes ont changé de département au cours de l'accompagnement. On observe une diminution du nombre d'orientation dans le territoire parisien. En cause, les difficultés à se loger qui engendre un déplacement vers les territoires limitrophes d'une partie du public scolarisé dans le département et une difficulté de pérennisation sur le poste qui fragilise le partenariat.

Dans les Yvelines et le Val d'Oise, les chiffres reflètent le déploiement du dispositif durant une première année entière.



- **43% des orientations : éducation nationale**, partenaire historique du SAMELY.
- **29 % secteur périnatalité (PMI, maternité)**

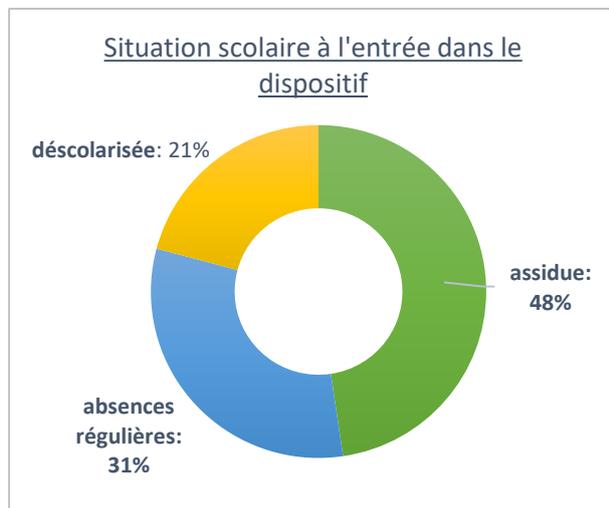
La diversité des orienteurs démontre à quel point le SAMELY inscrit son intervention à la croisée de celle de différents champs (scolarité, périnatalité, éducatif, social, protection de l'enfance...).

Dans une dynamique active de création de partenariat, le SAMELY va régulièrement rencontrer les autres services pour se présenter, faciliter l'interconnaissance et l'articulation des missions de chacun. Les rencontres favorisent l'organisation de temps de concertations essentiels à la résolution des problématiques sociales et à l'évaluation de la relation mère enfant pour lutter contre le décrochage scolaire. En effet, le travail de coordination avec les services de droits communs facilite la mise en place d'accompagnements au long court en ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant, les droits sociaux, l'hébergement, le mode d'accueil, etc. Ce travail de collaboration nécessaire doit être poursuivi.

I. Accompagnement individuel et persévérance scolaire

✓ Projet scolaire et d'orientation

Le service concourt au maintien en scolarité des jeunes femmes, même si elles deviennent mères. A domicile, dans nos locaux ou ceux de nos partenaires, les rendez-vous réguliers participent à l'établissement d'un lien de confiance entre les coordinatrices et la jeune femme permettant au SAMELY d'être l'interface privilégiée entre l'établissement scolaire et la lycéenne. Le parcours pour faire concilier ces deux réalités est souvent complexifié par les problématiques périphériques rencontrées.

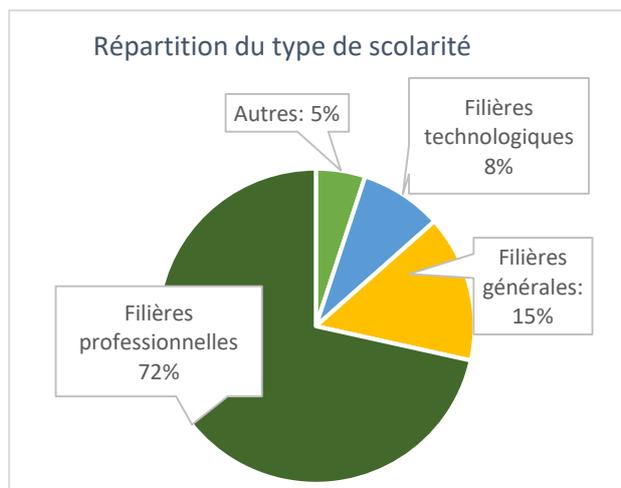


Lors de l'orientation vers le SAMELY, **52% des jeunes femmes sont en situation de décrochage scolaire ou déscolarisées**, bien qu'inscrites dans un établissement scolaire,

Ces absences régulières résultent de causes diverses : temps de transport, inadéquation entre les horaires de crèche et l'emploi du temps, fatigue, rendez-vous divers chez les partenaires de santé ou sociaux, peur du jugement, sentiment d'être dépassée...

Le décrochage scolaire précède parfois la grossesse, faute d'aspiration pour la filière d'affectation. Il arrive aussi que le projet professionnel sur lequel repose la scolarisation s'avère incompatible avec la nouvelle situation sociale de l'adolescente. Un travail de redéfinition d'un projet motivant, adapté et réalisable est alors mené par les coordinatrices scolarité insertion, en lien avec les CIO notamment.

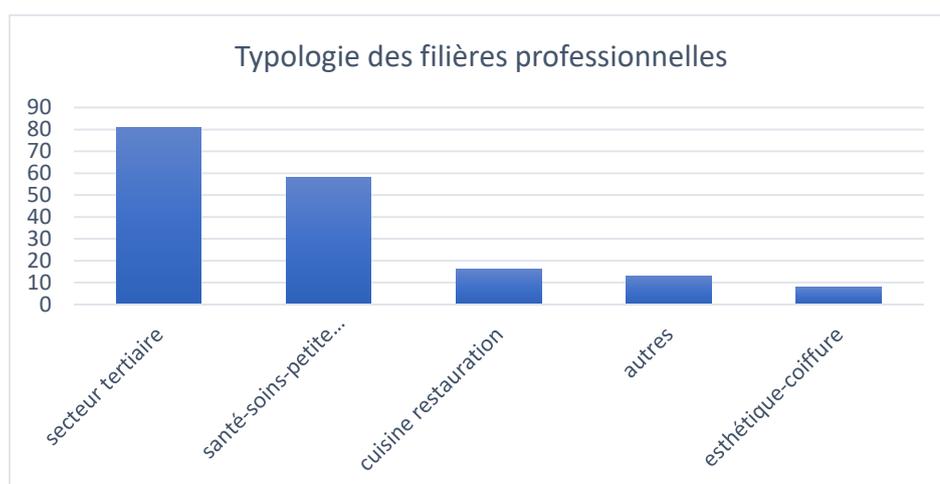
Plus rarement des collégiennes sont orientées vers le SAMELY : 15 en 2023. Par ailleurs, **27% des adolescentes rencontrées ont moins de 16 ans et sont sous obligation scolaire.**



72% des jeunes femmes accompagnées sont scolarisées dans des filières professionnalisantes (CAP/BAC PRO/BTS).

Tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de stages variant entre un et deux mois par an. C'est une difficulté supplémentaire pour les mères lycéennes qui peinent souvent à trouver un stage, qui plus est, compatible avec leur situation de maternité.

En effet, **46 % des jeunes femmes sont scolarisées dans des filières attenantes au métiers du commerce et de l'administration, 33% dans le secteur du soin et du service à la personne et 9% dans le domaine de l'hôtellerie et restauration.**



Ces secteurs sont connus pour la pénibilité des conditions de travail : posture debout prolongée, rythme de travail décalé, port de charges lourdes, utilisation et exposition répétée aux produits chimiques etc.

Le travail des coordinatrices scolarité insertion permet la remobilisation des lycéennes et motive leur présence continue en classe. La réussite des élèves repose beaucoup sur la bienveillance des établissements auprès desquels plaide le SAMELY pour une adaptation de la scolarité au plus près de la situation de chacune : allègement des emplois du temps, dérogation de stage, redoublement, aménagement des passages d'examen, sont par exemple permis.

L'adaptation de la scolarité aux contraintes de vie de mère, la levée des incompréhensions et la communication sont grandement facilités par l'intervention du SAMELY : 85% des jeunes femmes poursuivent leur scolarité pendant

l'accompagnement alors qu'on évalue entre 50 à 75% le nombre d'entre elles qui abandonnent sans accompagnement¹.

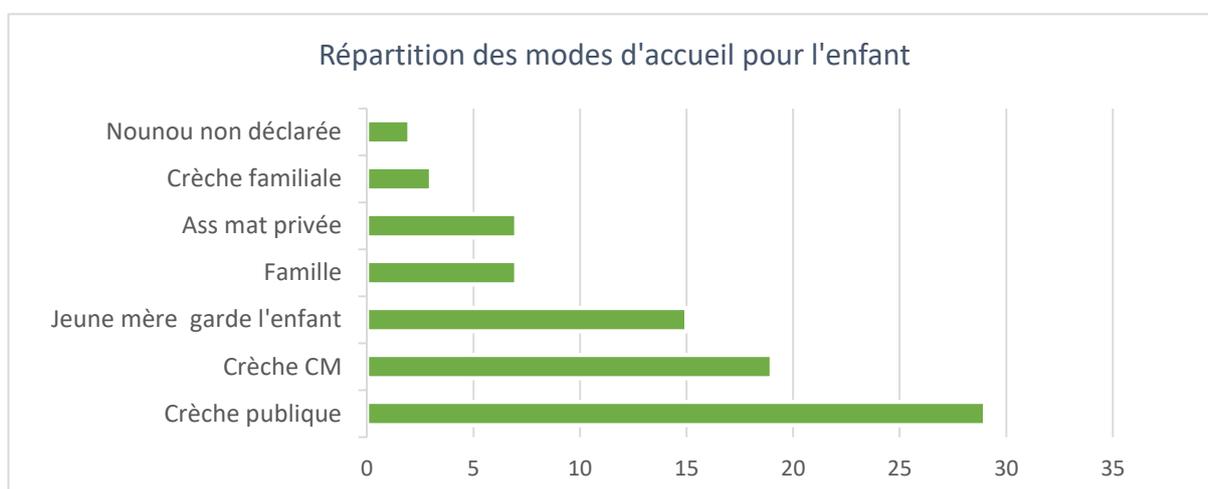
✓ **Continuité pédagogique**

Le maintien en scolarité permet, une continuité de vie sociale et entretient un sentiment d'appartenance groupal, malgré un quotidien en décalage avec leurs pairs.

L'APADHE (accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école) permet d'assurer la continuité des apprentissages par l'organisation de cours à domicile et de limiter ainsi les ruptures de lien social. **La mise en œuvre de cet accompagnement durant la période d'arrêt qui entoure l'accouchement favorise le maintien en scolarité des jeunes femmes.**

En 2023, 32 demandes d'APADHE ont été portées par le SAMELY dans l'ensemble des territoires et 14 demandes ont abouti. La mise en place de cette aide est souvent empêchée par les modalités de résidence (département d'habitation différent de celui de la scolarité, hébergement précaire chez une tierce personne, suroccupation, hôtel...), la charge trop importante du nombre de rendez-vous médicaux, administratifs ou par un état de santé médico psychique limitant la possibilité de se concentrer sur la scolarité.

Parmi les obstacles au retour à l'école, il y a la nécessité de trouver un mode d'accueil pour l'enfant à naître. Par méconnaissance des procédures, manque de moyens ou défaut de places dans le secteur public, beaucoup de jeunes femmes se retrouvent sans solution pour garder leur enfant. Malgré un accompagnement et un appui aux démarches par le SAMELY, si les municipalités ne pourvoient pas aux demandes des jeunes femmes, elles se tournent vers un accueil privé, souvent trop onéreux ou non déclaré et peu certain (familial, amical).

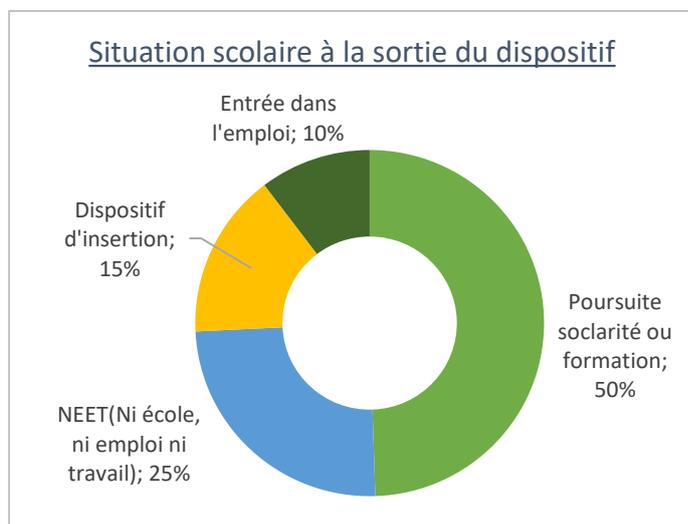


En plus de permettre une reprise de scolarité, un mode d'accueil favorise un relais à la parentalité et l'observation du bébé par une professionnelle extérieure. Il favorise une mixité et l'égalité des chances pour les bébés qui naissent dans les milieux socio-économiques les plus défavorisés.

¹ Rapport gynécologie sans frontières 2011

18% des mères gardent leur bébé, le plus souvent de manière contrainte, faute de solution d'accueil pour leur progéniture, rendant impossible la poursuite de leur scolarité.

Ce pourcentage est à mettre en perspective avec la situation scolaire des mères au sortir du dispositif. En effet, 1/4 de mères adolescentes sortent du dispositif sans école ni emploi.



Dans 59% des situations elles le sont faute de mode d'accueil pour leur enfant. Une deuxième grossesse peut aussi être un facteur augmentant le risque d'arrêt de scolarité et de difficultés d'entrée sur le marché du travail.

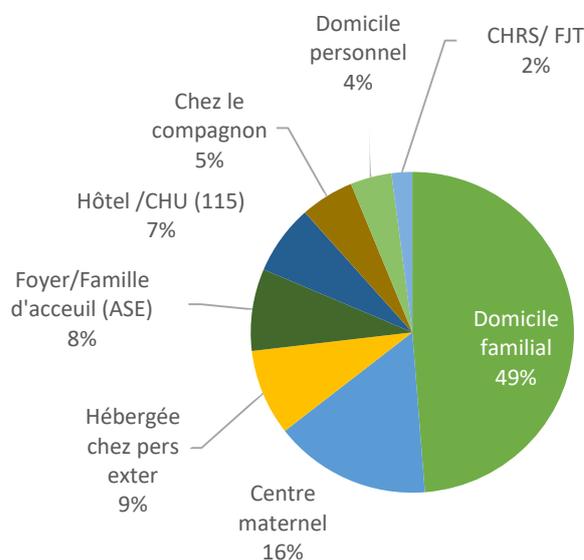
Pour autant, en 2023, **73% des jeunes femmes qui se sont présentées au passage d'un examen l'ont obtenu (BAC, CAP et BTS).**

II. Exclusion sociale et isolement

✓ Hébergement et précarité

Si **49% des jeunes femmes accompagnées résident au domicile de leurs parents lorsqu'elles sont orientées au SAMELY**, une partie d'entre elles devront quitter ce logement durant les deux ans d'accompagnement. Les causes sont variées : violences intrafamiliales, suroccupation et insalubrité, rejet de la cellule familiale, nécessité de prise en charge institutionnelle, inadaptation de la nouvelle situation familiale à la structure d'hébergement.

Répartition des hébergements à l'entrée dans le dispositif

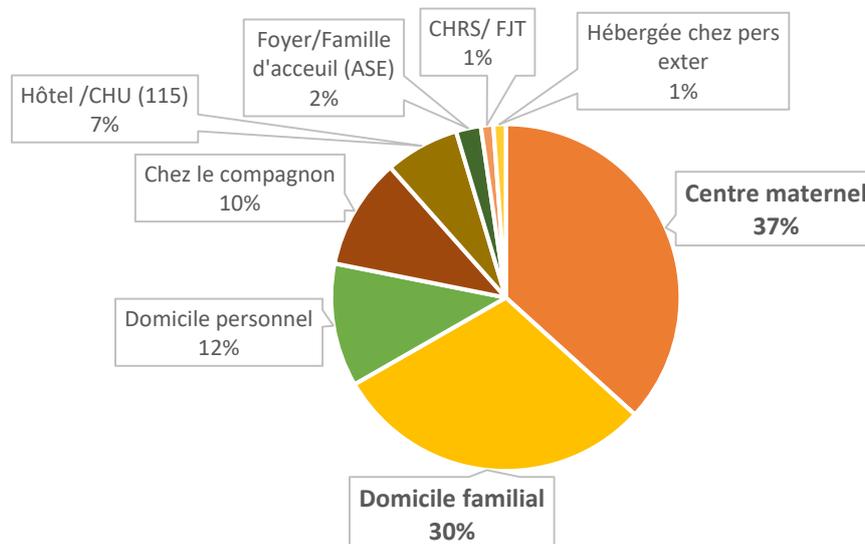


18% des jeunes mères accompagnées ont un hébergement précaire et instable (hôtel, CHU, CHRS, au domicile d'une personne extérieure).

Les tensions qui entourent l'accès à un logement ou à un hébergement pérenne en Ile de France sont fortes et ne permettent pas toujours une proposition rapide et adaptée. Pour ces situations-là, l'urgence est telle que la scolarité est parfois reléguée au second plan.

Au moment de l'orientation, les jeunes femmes sont 16 % à bénéficier d'une prise en charge en centre maternel, passant à **37% à la sortie du dispositif**.

Répartition des hébergements à la sortie du dispositif



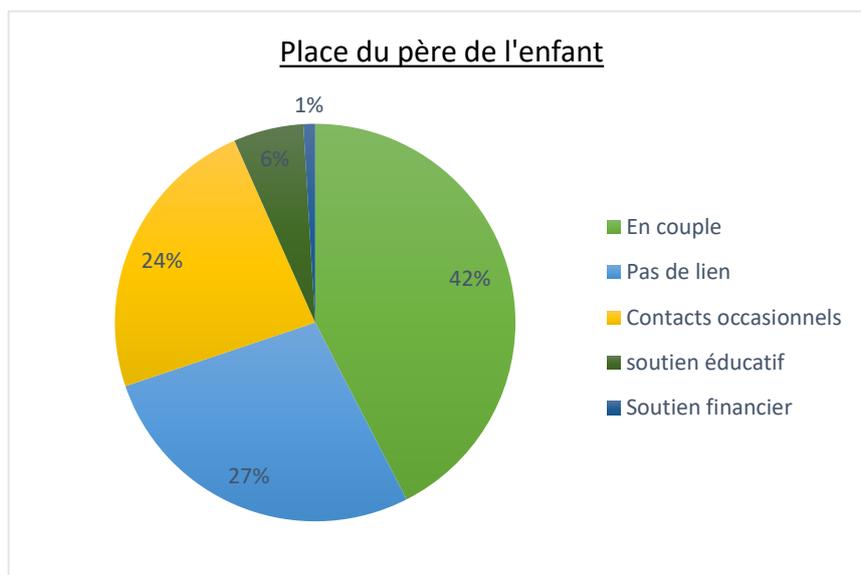
Si 18% sont concernées par un logement précaire et instable à l'orientation, ce chiffre qui reste préoccupant, diminue à 8% à la sortie. La précarité locative, souvent liée à la précarité économique génère un stress et un sentiment d'incertitude parasite aux projections scolaires et parentales. La mise en lien avec les institutions est primordiale pour tenter de lutter contre l'exclusion sociale de ce public qui se rend difficilement vers les services de droit commun. A plus forte raison lorsque l'hébergement recherché doit allier étayage à la relation mère-enfant et mise à l'abris.

Les jeunes femmes accompagnées par le SAMELY résident en majorité en zones urbaines et vivent le plus souvent dans des quartiers labellisés politique de la ville. Peu stable sur le plan de l'hébergement, il n'est pas rare qu'une partie d'entre elles change de département durant les deux ans d'accompagnement et réside et soit scolarisée sur un autre.

✓ **L'isolement : un facteur de risque**

Les ruptures avec l'environnement familial, l'exil, l'écart entre les préoccupations de leurs pairs et les leurs, ainsi que l'absence d'un co-parent suffisamment présent, renforcent l'isolement ressenti ou vécu par les jeunes mères. Ce sentiment tend à « enfermer » les jeunes femmes, à les démobiler, leur faisant perdre toute confiance en elle et en leur compétence.

Pour exemple, **51% d'entre elles déclarent avoir peu ou pas de lien avec le père de leur enfant. Du fait de leur âge et des modalités de prise en charge institutionnelle, elles vivent rarement en couple.**



Le SAMELY, à la croisée de l'adolescence et de la maternité, construit des actions collectives de soutien à la parentalité et à la scolarité, qui favorisent la rencontre, le partage d'expériences et la création d'un lien entre toutes les jeunes femmes qui y participent.

Ces actions sont pensées en équipe pluridisciplinaire comme des espaces de bienveillance et de non jugement permettant de favoriser l'estime de soi, le sentiment d'appartenance groupale et le renforcement des compétences parentales. Menés par des partenaires extérieurs ou en binôme coordinatrice-psychologue, ces moments peuvent reposer sur des outils de médiation (photo langages, jeu de l'oie sur la santé de la femme, vidéo sur la santé mentale) favorisant la libération de la parole et le partage des vécus.

Comme chaque année, 2 séjours « lien mère-enfant » et 2 séjours de remobilisation scolaire ont été proposés à l'ensemble des mères accompagnées par le SAMELY. **40 jeunes femmes et leurs bébés ont ainsi pu partir en séjour** et profiter de temps collectifs de qualité en dehors de leur quotidien. Deux stages *Scolarité et parentalité* ont également eu lieu pendant les vacances scolaires.

En Seine et Marne et en Essonne un lieu de rencontre mère enfant itinérant a été proposé deux fois par mois dans différentes villes des départements. Parmi les freins aux participations, la mobilité et la prise en charge des bébés ont été repérés. Lors des groupes de parole, les bébés ont été accueillis à part des mères et les dyades ont pu être véhiculées.

En 2023, 29 groupes de parole ont été animés par les psychologues pour un total de **112 participations**, ayant ainsi offert un espace de parole à **84 jeunes femmes** accompagnées par le SAMELY. Les psychologues ont été présentes sur **31 actions collectives**. Ces temps ont permis à **60 jeunes et 36 bébés** de se rencontrer.

Les actions collectives portées par le SAMELY constituent un rempart au sentiment d'isolement, de rejet ou d'épuisement parental dans une démarche de prévention précoce des difficultés mère-bébé.

III. Soutien psychologique périnatal

✓ Santé mentale : accompagnement et orientation

Depuis plusieurs années, grâce au soutien de l'ARS et des partenaires financeurs, l'action des coordinatrices scolarité insertion a été renforcée par la présence de trois psychologues mission périnatalité et parentalité dans l'équipe. Les psychologues rencontrent l'ensemble des jeunes mères accompagnées lors du premier rendez-vous de présentation. Le but est d'évaluer leur état psychique, leur isolement, leurs ressources internes et externes, l'investissement de la grossesse et de soutenir les compétences parentales.

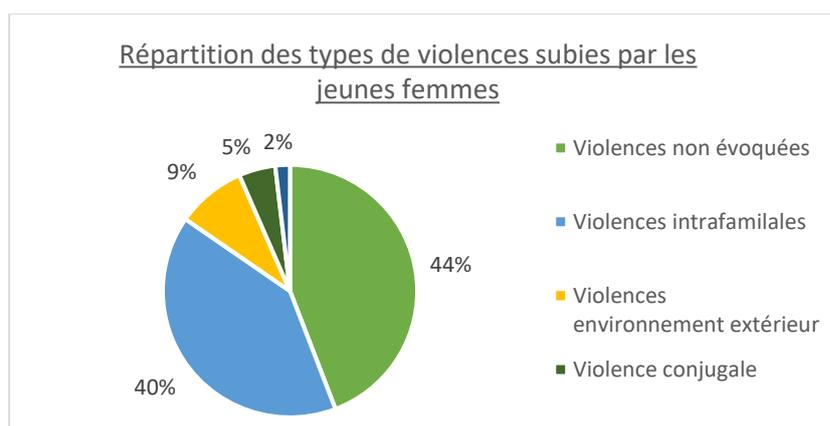
Avec l'adhésion des jeunes femmes, les psychologues peuvent proposer **un espace d'écoute et d'expression** leur permettant d'évoquer des questionnements et des angoisses liées à la grossesse et à la maternité, à leur histoire familiale, à leurs relations amicales et amoureuses, ou encore en lien avec des traumatismes résultant de violences subies, d'un trajet migratoire, etc.

Un entretien post-natal (EPN) est proposé par les psychologues dans les premières semaines qui suivent la naissance. Il est mis en place pour aborder l'accouchement, le vécu psychologique de la mère, les premiers soins apportés à l'enfant et l'établissement du lien mère-enfant. Instauré dans une visée préventive, et en utilisant l'échelle de dépression post-natale d'Edimbourg, **il est le lieu de repérage des premiers signes de baby blues ou de dépression du post-partum**. Des problématiques aiguës (altération du lien d'attachement, psycho-traumatisme complexes, troubles psychiatriques, violences conjugales et intrafamiliales) sont parfois repérées.

Différentes orientations vers des lieux de soin ou de prise en charge spécialisés (CMP, UMB, services d'urgences psychiatriques et pédopsychiatriques, CPIV, etc.) sont alors effectuées. Bien souvent sans succès, en raison de délais d'attente trop importants sur les services de santé mentale ou de la difficulté des jeunes femmes à se mobiliser auprès d'un nouvel interlocuteur.

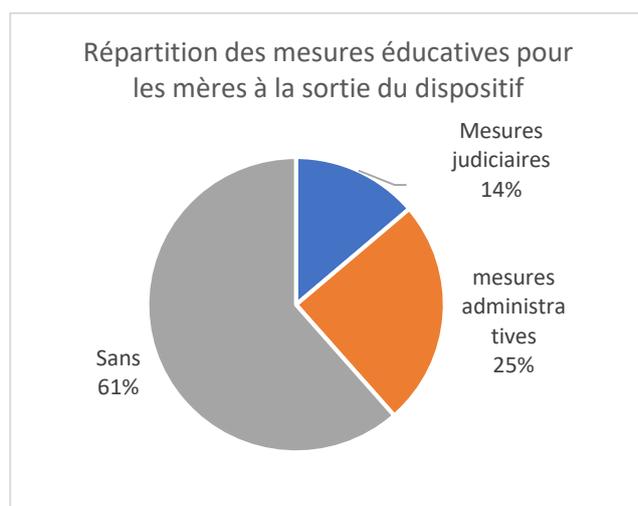
Les modalités d'accompagnement proposées par le SAMELY (VAD régulières, ateliers mères-enfants de soutien à la parentalité, LAEP itinérant, ateliers de prévention autour du développement de l'enfant) permettent bien souvent de recueillir des éléments au regard de la protection de l'enfance.

✓ Protections des mères et de leur enfant



56% des jeunes femmes évoquent avoir subi des violences dans leur vie. Présentes ou passées, ces violences ont un impact fort dans la vie quotidienne de jeunes femmes qui peuvent osciller entre banalisation et sidération, sans prendre la mesure de la gravité des faits subis.

La collaboration avec les associations d'aide aux femmes victimes de violences, dans les territoires est précieuse. Proposant un relais en termes d'accompagnement social et juridique ou une mise à l'abri, elles accompagnent les jeunes femmes dans une prise de conscience nécessaire pour s'extraire des violences et éviter les répétitions. C'est un enjeu de santé majeur pour la mère et l'enfant.



39% des jeunes mères ont une mesure éducative administrative ou judiciaire à l'issue de l'accompagnement SAMELY.

Ce chiffre illustre la nécessité d'une prise en charge adaptée pour la dyade mère-enfant dans les premières années qui suivent la naissance. Les observations croisées du SAMELY et de nos partenaires démontrent qu'un étayage soutenant des compétences parentales dans un environnement sécurisant pour la mère et

l'enfant, limite les risques d'usure et d'effondrement maternel et de maltraitance.

Près d'un tiers des enfants bénéficient d'une mesure en protection de l'enfance. Le plus souvent il s'agit d'une mesure administrative d'accueil provisoire mère-enfant en structure.

Plus à la marge, des séparations mères-bébés sont parfois nécessaires ou la mise en place de mesures judiciaires en assistance éducative. En effet, lorsqu'il y a risque de danger ou danger est avéré pour la mère mineure ou pour le bébé, nous devons recourir à une Information préoccupante. **L'équipe du SAMELY a rédigé 6 Informations Préoccupantes et participé à la rédaction de 14 compléments d'IP portant sur la situation de la mère et/ou de son enfant.** L'intervention d'un juge pour enfants devient nécessaire.

Notre expérience de plus de 10 ans dans l'accompagnement des grossesses précoces, nous amène à penser que la grossesse et le post-partum à l'adolescence constituent une période de grande vulnérabilité. Les jeunes femmes font face à une double crise identitaire du fait de l'adolescence et de l'accès à la maternité. Il est fréquent que des vécus et traumatismes du passé ressurgissent à cette période qui peuvent s'ajouter à un environnement souvent instable et précaire.

Il est donc important de pouvoir proposer un soutien psychologique et un accompagnement pluridisciplinaire étayant à ce moment clé. Une intervention précoce permet également de soutenir les premiers liens et de favoriser un attachement sécurisé et ainsi le développement harmonieux du bébé.

Conclusion

L'association PEP 75, association d'éducation populaire vieille de plus de 100 ans, développe des services permettant l'accès à l'éducation, aux loisirs, à la culture et aux vacances pour tous. Ses valeurs et principes perdurent : solidarité, laïcité et inclusivité, en réponse aux risques d'exclusion et en concourt aux politiques publiques.

Il y a 10 ans le SAPAD² de Paris, piloté par les PEP 75, a été confronté au dénuement du dispositif pour empêcher le décrochage scolaire des élèves en situation de grossesse. L'absence de protocole spécifique au sein de l'éducation nationale pour permettre la réussite scolaire de ces élèves a poussé l'association à innover. Elle a donc créé un service d'accompagnement permettant de penser, avec l'adolescente, l'éducation nationale, sa cellule familiale et les services de droit commun, des réponses pour favoriser la réussite scolaire de ces jeunes femmes tout en accueillant un enfant.

Depuis, le SAMELY s'est déployé dans les différents territoires et a étoffé sa prise en charge au fur et à mesure de l'identification des besoins des mères adolescentes et grâce au soutien incontournable des financeurs. La pertinence de l'accompagnement est reconnue par les mères et leurs responsables légaux qui l'acceptent sur le principe de la libre adhésion. Il l'est aussi par les nombreux partenaires qui continuent d'orienter des jeunes femmes, année après année et d'associer le service dans les réflexions qui entourent ces situations.

Aujourd'hui, le SAMELY fait face à de nouveaux défis : l'assurance que les besoins primaires des mères et de leur enfant soient pourvus par l'orientation vers les services de droit commun afin de ne pas se substituer aux services existants. En l'absence de réponse, le travail de l'équipe s'intensifie et se complexifie face à l'urgence sociale.

Dans ce contexte, il est complexe pour les jeunes mères, confrontées à des parcours de vie traumatique où la question des violences est omniprésente, de se projeter dans un projet d'avenir. Il peut également être difficile pour l'équipe du SAMELY de prioriser la scolarité et la parentalité.

Si les relais en la matière sont parfois difficiles, le service continue à développer de nouveaux partenariats afin de penser des pistes de résolution : SOLIPAM, MAMAMA, réseaux-franciliens de périnatalité...

En 2024, le service inscrit ses vœux dans une pérennisation des équipes, dans la continuité du travail de qualité établi avec les partenaires et dans la poursuite du soutien avec les financeurs. L'obtention d'un diplôme qualifiant est la garantie de meilleures perspectives d'insertion, de plus d'autonomie et est gage de reconnaissance sociale pour les jeunes mères. C'est un vecteur de protection pour la mère et l'enfant, face aux difficultés économiques, sociales et aux risques de violences.

² Service d'Assistance Pédagogique et à Domicile- nouvellement APADHE : Assistance Pédagogique à Domicile à l'Hôpital ou à l'Ecole